

## Journée technique

Quelles collaborations encourager entre gestionnaires et structures Gemapiennes pour une gestion intégrée des zones humides en tête de bassin-versant ?

7 octobre 2021, Le Mans (72)



## COMPTE-RENDU

En partenariat avec :



Avec la participation de :



Cette opération est cofinancée par l'Union européenne. L'Europe s'engage sur le bassin de la Loire avec le Fonds Européen de Développement Régional.

## SOMMAIRE

p.2

### **Sommaire** **Contexte et objectifs**

p.3

### **Ouverture et introduction**

- Présentation de la FCEN et du CEN Pays de la Loire
- GEMAPI, quels enjeux spécifiques en tête de bassin versant ?

p.4

### **Partage de retours d'expériences locaux**

- Comment collaborer pour mieux intégrer les tourbières dans le cadre des Contrats territoriaux Eau de la Gemapi, un exemple sur les basses vallées angevines
- Restauration, préservation et mise en valeur d'une zone humide à la source de l'Oudon
- Hydrocotyle fausse Renoncule en Sarthe : un programme d'actions basé sur un partenariat entre le CEN Pays de la Loire et la Communauté de communes Loir-Lucé-Bercé

p.7

### **Ateliers participatifs, format World-café**

## CONTEXTE ET OBJECTIFS

C'est dans le cadre de la loi MAPTAM de 2014 que la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) a été créée afin de :

- Responsabiliser les acteurs propriétaires de « systèmes d'endiguement » ;
- Intégrer conjointement les enjeux de protection des personnes et de préservation de la ressource en eau, en favorisant une « gestion intégrée ».

Les gestionnaires d'espaces naturels du bassin de la Loire ont exprimé le besoin de mieux comprendre la mise en place de cette compétence, pour répondre au mieux aux sollicitations d'appui dans sa mise en œuvre opérationnelle, notamment en tête de bassin versant auprès des structures Gemapiennes.

Dans le cadre de l'animation du réseau d'acteurs zones humides du bassin de la Loire, la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels et le Conservatoire d'espaces naturels des Pays de la Loire proposent de contribuer à l'appropriation de la compétence GEMAPI, tout en veillant à ce que la préservation et la restauration des zones humides soient bien prises en compte, notamment sur les territoires prioritaires que sont les têtes de bassin. Les objectifs de la journée seront de :

- Rappeler les liens entre enjeux inondations/ressources en eau et biodiversité ;
- Favoriser la rencontre de différents porteurs de projets liés aux zones humides et encourager les échanges entre structures Gemapiennes et gestionnaires d'espaces naturels de ces territoires ;
- Identifier les rôles et fonctions que peuvent jouer les gestionnaires d'espaces auprès des structures Gemapiennes ;
- Réfléchir à la mise en place d'actions communes, pour favoriser une gestion intégrée des zones humides en tête de bassin.

## Ouverture et introduction

- *Présentation de la FCEN et du CEN Pays de la Loire, les 2 structures co-organisatrices de cette journée par Mathilde Noblet (CEN) et Charlotte Le Moigne (FCEN) – [Lien vers la présentation](#)*
- *GEMAPI, quels enjeux spécifiques en tête de bassin versant ? par Claire Détruit (CEREMA) – [Lien vers la présentation](#)*

La compétence GEMAPI a été créée en 2014 pour mutualiser les compétences, autrefois morcelées, relatives à la gestion de l'eau, pour clarifier la gouvernance et l'opérabilité de la gestion de milieux aquatiques et de la prévention contre les inondations. D'autres textes législatifs ont apporté des assouplissements / précisions (loi Notre de 2015, reconquête de la biodiversité, etc.), ce qui a conduit à ce que cette compétence soit confiée aux intercommunalités à fiscalité propre au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Quatre grandes missions GEMAPI peuvent se retrouver associées aux missions hors GEMAPI (voir PowerPoint) : aménagement d'un bassin hydrographique ; entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau ; défense contre les inondations ; protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides.

Le focus doit être mis sur les têtes de bassins-versants, impliquant la responsabilité/solidarité amont > aval. Le risque sécheresse (dans le cadre de la DCE) est aussi à considérer en parallèle des actions intégrées dans la GEMAPI.

Comment appliquer la GEMAPI ? Réaliser un diagnostic pour comprendre les enjeux de son territoire et identifier les secteurs les plus sensibles : repérer les milieux à protéger, décrire les services rendus par ces milieux, les fonctionnements des écosystèmes imbriqués... tout ceci vise à la mise en place d'une stratégie à l'échelle du bassin-versant (cf. guide réalisé par l'Agence de l'eau Adour-Garonne).

Exemple d'actions :

- Vis-à-vis des crues : ralentissement, retardement, écrêtement ;
- Exemple 1 : (cadre Programme d'actions et de Prévention des Inondations : PAPI) étude morphologie des versants pour maximiser les écoulements doux ;
- Exemple 2 : (cadre PAPI) création de champs d'expansions de crues (casiers hydrauliques) : accompagnement des agriculteurs en amont et fonds d'aide dédiés ;
- Exemple 3 : (cadre CT) (CEN Auvergne & CEN Hauts-de-France) restauration de la dynamique latérale de l'Allier : acquisition foncière de zones érodables, baux ruraux à clause environnementale ; interventions directes sur le milieu ;
- Exemple 4 : étude des potentialités de ralentissement des crues à l'échelle d'un BV : utilisation d'un modèle hydraulique. Objectif : ralentissement des crues en amont d'un ouvrage, au niveau de points de confluences. Plusieurs scénarii établis : Quels volumes d'eau sont restitués dans quels laps de temps ? ;
- Exemple 5 : (PNR Haut-Jura) restauration de tourbières, comblement de fossés & reméandrage d'un cours d'eau la traversant (cadre LIFE).

Plusieurs leviers d'actions : CT, PAPI, ORE, etc. (cf. ppt).

**Échanges :**

*[Réflexion par Fabien L.] : en tête de bassin-versant, l'enjeu est plus tourné vers le soutien d'étiage et le maintien des ZH (biodiversité, qualité de l'eau) et moins vers la prévention contre les inondations. Par ailleurs, la DCE vise le bon état des masses d'eau, d'où l'importance de considérer la qualité au même titre que les problématiques de quantité.*

*[Réponse par Jean R.] : tout dépend de l'échelle considérée : c'est bien le cumul des petits enjeux à petites échelles qui peut entraîner des conséquences sur l'inondation en aval. On pourrait davantage parler de co-bénéfices. Ce cumul est assez peu documenté, les Solutions fondées sur la nature devraient permettre de répondre à ces larges problématiques.*

*[Remarque complémentaire par Emmanuel L.] : considérant que l'activité d'élevage est actuellement en très mauvaise passe (nombreux départs en retraite à venir) et qu'il y a de moins en moins de pâturage en prairies (notamment inondables), les 'nouveaux' outils PSE, ORE (autres que MAE donc) sont à intégrer absolument dans la réflexion. Les ORE par exemple, doivent être réfléchies par le biais de contreparties, ce qui est un gros chantier à développer.*

*[Réponse Fabien L.] : D'autant plus que les principaux milieux impactés sont les prairies humides, encore trop peu considérées dans la gestion/préservation des zones humides.*

## Partage de retours d'expériences locaux

- *Comment collaborer pour mieux intégrer les tourbières dans le cadre des Contrats territoriaux Eau de la Gemapi, un exemple sur les basses vallées angevines par Jean Rousselot (SMBVAR) et Solène Sacré (CEN PdL) – [Lien vers la présentation](#)*

Depuis sa préfiguration, la stratégie d'action du SMBVAR concerne la prévention contre les inondations et la gestion des milieux aquatiques. Depuis 2018, il anime un PAPI et a lancé une stratégie se focalisant en priorité sur les petits cours d'eau (ce qui n'avait jamais été le cas depuis le remembrement).

Contexte :

- Sur les basses vallées angevines et la Romme : il n'y a pas de masses d'eaux en bon état : nombreux cours d'eau rectilignes et encaissés, impliquant de réelles problématiques d'inondations, et une qualité de l'eau globale très médiocre ;
- *A contrario*, en fin d'été, des problèmes d'assecs persistent sur de nombreuses masses d'eau.

Le nouveau contrat territorial 'Eau' signé en 2021 pour 3 premières années, a pour objectif de déployer une stratégie plus globale de gestion intégrée en tenant compte notamment des petits affluents. Le CT regroupe 17 maîtres d'ouvrages pour 33 projets, sur des secteurs jugés prioritaires en termes d'interventions. A commencer par l'amélioration des connaissances sur les ZH, pour permettre une meilleure intégration des enjeux présents sur le territoire. C'est dans ce cadre que l'inventaire des sites tourbeux a fait l'objet d'un partenariat avec le CEN PdL, formalisé par une convention cadre pluriannuelle.

Les études portant sur les tourbières nécessitent une approche multidisciplinaire (géologique, géomorphologique, botanique, pédologique, etc.), car l'enjeu est avant tout de comprendre leur fonctionnement (et leur étendue) avant d'engager des démarches de restauration.

Pour ce faire, le SMBVAR a pré-localisé 10 sites hypothétiquement tourbeux. Sur cette base, le CEN a mis en place :

- des inventaires prospectifs pédologiques et botaniques ;

- des études du contexte géologique de chaque site étudié ;
- le tout conduisant à l'élaboration d'une synthèse sur le fonctionnement de la zone humide, tourbeuse ou non.

Etude de cas : restauration du ruisseau de Marcé

Le ruisseau de Marcé est très encaissé et rectiligne (typique du territoire). La problématique est principalement issue du détournement de l'eau dans un bras artificiel (95 % du cours d'eau est artificiel), induisant des habitats naturels en mauvais état de conservation. Un bassin de laminage a également été mis en place pour prévenir des inondations dans la commune en aval de Seiches.

A l'aube du CT, plusieurs objectifs ont été fléchés : retrouver un bon état écologique du cours d'eau et de ses habitats naturels périphériques, comprendre le fonctionnement du cours d'eau, connaître les enjeux liés à la biodiversité, etc.

Détails du projet : Remonter le lit du cours d'eau en amont de l'autoroute, et reprise du lit du cours d'eau en le replaçant dans le fond du thalweg et en le reméandrant. Ce projet est actuellement en accord avec les usages, notamment à portée agricole.

L'étude fonctionnelle de la tourbière de Marcé a permis de délimiter son emprise et d'estimer le volume de tourbe. Il s'avère que la tourbière ne dépend pas du ruisseau mais qu'elle est principalement alimentée par les eaux collectées par le versant Sud-Est. Elle contribue à l'alimentation régulière du ruisseau sur un segment relativement long. Le CEN a préconisé quelques actions visant la restauration de la fonctionnalité de la tourbière, et a démontré que les interventions portant sur le cours d'eau n'allaient pas impacter son fonctionnement.

En conclusion, la collaboration entre gestionnaires et structures gemapiennes pour une gestion intégrée des ZH en tête de bassin-versant a ici été intéressante pour : bénéficier d'une expertise naturaliste et écologue (LPO, CEN) pour une meilleure prise en compte des enjeux naturels sur le long terme ; avoir une approche très locale (SMBVAR) avec les propriétaires privés et usagers et mettre en place des projets de restauration systémiques.

### Échanges :

*[Question] : Combien de temps a duré le projet ?*

*[Réponse J. Rousselot] La première réflexion a été initiée dès 2014 par la ComCom, avant la création du syndicat en 2018. Elle est notamment passée par la concertation avec les acteurs du territoire. Il a fallu 1 an pour l'étude initiale, 1 an d'étude pour la maîtrise d'œuvre, les analyses environnementales (tourbière, faune/flore, hydrologie globale, etc.). Les chantiers ont démarré à l'automne 2021.*

*[Question] Vis-à-vis de la concertation : combien y a-t-il de propriétaires privés ? comment s'est passée la concertation ?*

*[Réponse J. Rousselot] Il y a 6 propriétaires privés (dont un concernée par la majorité des zones tourbeuses), des communes et la Comcom. La concertation a été plus ou moins compliquée selon les usages et les personnes. Les usages sont plutôt limités à de la fauche (vente du foin par un propriétaire privé, sans bail rural).*

*[Question] Comment vont se passer les suivis ?*

*[Réponse J. Rousselot] Les suivis vont être assez complets sur le volet biodiversité, le site étant lié au territoire des BVA (N2000). En complément, des suivis piézométriques sont mis en place, et des mesures*



hydrologiques seront réalisées mais il faudra d'autres études plus poussées pour bien comprendre la fonctionnalité des milieux humides périphériques. De manière générale, à l'heure actuelle, on manque d'outils permettant d'améliorer la connaissance sur les bassins prioritaires, sur le fonctionnement des ZH (mesures des débits, piézo, hauteur d'eau...).

Remarque : Il n'y a pas de stratégie foncière du syndicat. Il passe principalement par les autres collectivités pour les procédures d'achat. Les travaux se déroulent principalement par le biais de conventionnements avec les propriétaires. Il n'y a pas toujours de levier pour les propriétaires bloquants...

- [Restauration, préservation et mise en valeur d'une zone humide à la source de l'Oudon par Raphaël Vendé \(CPIE MBM\) et de Benjamin Craec'h \(Syndicat de BV de l'Oudon\) – Lien vers la présentation](#)

Le projet de restauration concerne la zone humide de la Gravelle (site classé ENS depuis 2018), et notamment une parcelle pâtissant de déprise agricole (colonisation par les Saules, enrichissement). Le projet porté par le Syndicat, accompagné par le CPIE MBM vise la restauration d'une prairie humide et la création d'un espace public pédagogique. Le CPIE a été sollicité pour réaliser un état des lieux écologique et définir des actions de gestion/restauration.

Le CPIE a réalisé 2 plans de gestion (2015-2018 puis 2020-2024) sur ce site. Les principaux enjeux de préservation concernent les tritons (tous présents sauf le ponctué), les orthoptères & odonates (Agrion de Mercure). Cette biodiversité est liée à celle des habitats : milieux aquatiques, zone de source avec ruisseau alimentant l'Oudon. Le plan de gestion actuel intègre les actions de suivi faune/flore, et la programmation d'animations nature à visée pédagogique.

Après avoir acquis la zone humide (anciennement propriété communale), le Syndicat s'est rapidement tourné vers la solution d'éco-pâturage pour répondre aux besoins de gestion. Des actions d'arrachage de Saules, mise en place de clôtures, création de 2 mares, aménagement d'un platelage à visée pédagogique et installation de panneaux pédagogiques, ont été réalisés. L'éco-pâturage associé à une fauche tardive (diminution du niveau trophique) a été mis en place. Le suivi de la gestion passe par des inventaires floristiques et faunistiques (nouveautés 2021 : suivi des reptiles & chauves-souris).

La commune et ses habitants sont très regardant sur la gestion réalisée. A présent, le besoin de sensibilisation est plus fort, car il résulte de la gestion différenciée une impression de laisser-aller de la part des gestionnaires.

### Échanges :

[Question] Quel a été le coût global des opérations ?

[Réponse B. Craec'h] Coût de l'opération : 23 à 26 000 € au total, financés par Région, AELB, CD53.

- [Hydrocotyle fausse Renoncule en Sarthe : un programme d'actions basé sur un partenariat entre le CEN Pays de la Loire et la Communauté de communes Loir-Lucé-Bercé par Guillaume d'Hier \(CEN PdL\) – Lien vers la présentation](#)

L'Hydrocotyle fausse Renoncule est une plante vivace amphibie et stolonifère. Elle s'enracine sur les berges à l'interface terre-eau et colonise les plans d'eau à partir de leurs bordures. D'origine Américaine (tropicale), très envahissante aux Pays-Bas, en Belgique et en phase d'expansion en France (dont les Pays

de la Loire), il s'agit d'une espèce émergente, arrivée par la zone littorale ligérienne. Elle est identifiée sporadiquement à l'intérieur des terres.

Les risques environnementaux liés à la présence de l'espèce sont multiples : concurrence végétale et baisse de la biodiversité, enrichissement trophique, risque économique lié à la perte en surfaces prairiales, baisse des activités nautiques, risque secondaire d'aggravation du risque de crues (gêne de l'effet tampon).

A l'issue d'un COTEC en 2019, une volonté forte de limiter la propagation et les impacts de l'Hydrocotyle a été affirmée. Parmi les actions proposées, l'inventaire des cours d'eau en aval a été mené pour identifier les éventuelles zones d'implantation de l'espèce. S'en est suivie la rédaction d'un protocole d'arrachage validé par l'AFB et la DDT. Puis mise en œuvre d'une journée annuelle d'arrachage de 2m3 d'Hydrocotyle avec exportation, et suivi des résultats post-arrachage.

La présence au niveau local du technicien GEMAPI s'est avérée primordiale pour mener à bien cette restauration.

### Échanges :

*[Questions Solène S.] : l'espèce est-elle sensible au courant du cours d'eau ? Les inventaires ont-ils aussi visé l'identification de zones d'implantation potentielle ?*

*[Réponses Guillaume d'H.] : il est certain que l'état des cours d'eau est primordial, mais l'espèce pourra quand même trouver des zones d'installation sur un cours d'eau en bon état. Les inventaires ont révélé assez peu de zones favorables à son implantation. Une vigilance accrue doit être portée sur le cours d'eau, en très mauvais état à l'aval.*

*[Réflexion Emmanuel L.] : Il y a une réelle convergence des intérêts entre la GEMAPI et la gestion des EEE, car ces dernières sont le symptôme d'un mauvais état des cours d'eau (morphologique ET trophique).*

*[Précision Guillaume d'H.] : en attendant la création du Syndicat de bassin, c'est la ComCom qui portait la compétence GEMAPI, ce qui a constitué un réel avantage en termes d'ancrage territorial.*

## Ateliers participatifs, format World-café

- **Question 1 : Comment concilier l'approche des gestionnaires avec celle des porteurs de la GEMAPI ?** [Animée par Mathilde N.]

### Enjeux (quels buts ?)

- Mieux prendre en compte la fonctionnalité des milieux dans les projets de restauration/ gestion des zones humides ;
- Partager des objectifs communs pour avancer ensemble et partager les connaissances, mutualisation des compétences ;
- Avoir des interlocuteur-trices différentes pour convaincre (différents prismes d'approche peuvent permettre de convaincre plus facilement, de toucher divers publics) ;
- Être plus efficace, plus légitime dans les discours (les gestionnaires n'ont pas nécessairement les compétences 'hydrologie/géomorphologie' et inversement les structures gemapiennes n'ont pas forcément les compétences 'biodiversité').

### Lacunes (quelles difficultés ?)

- Au-delà de la collaboration, il faut déjà réussir à créer le contact. Car les contours des compétences 'GEMAPI' sont parfois encore assez nébuleux (problèmes de gouvernance) ;
- Les stratégies locales ne portent pas sur l'ensemble des bassins-versants, mais souvent uniquement sur des endroits stratégiques, ce qui ne facilite pas toujours la mise en place de projets en partenariat avec des gestionnaires ;
- Il reste compliqué de justifier les actions dont les résultats sont difficiles à certifier sur le long terme (ex : changements de pratiques *versus* remplacement d'ouvrages) ;
- L'implication des gestionnaires en amont des stratégies gemapiennes reste timide, car ceux-ci manquent de moyens financiers et de temps d'accompagnement préalable ;
- Il n'y a pas toujours une bonne compréhension (un même 'langage') entre les structures, en résulte un laborieux cadrage pour définir qui doit faire quoi et comment ;
- Les gestionnaires sont parfois un peu enfermés sur certains sites à forts enjeux écologiques (liés à N2000, espèces protégées, RNR, RNN) et manquent de prise de recul à l'échelle d'un BV ;
- Le partage des données par les gestionnaires vers les structures gemapiennes peut être laborieux : comment partager sans trop de lourdeur administrative ?

#### Leviers (quelles opportunités ?)

- Permettre (financièrement) aux gestionnaires de co-coordonner les projets ;
- Construire en amont le projet de façon concertée pour garantir un discours commun devant les acteur-trices du territoire (engagement des parties avant le démarrage du programme, élaboration de conventions de partenariat, etc.) ;
- Les gestionnaires doivent s'intéresser à des échelles territoriales plus importantes pour prendre en compte l'ensemble des enjeux, les projets régionaux sont intéressants dans ce sens ;
- Les gestionnaires doivent sortir de leurs petites échelles et aller au-devant des projets en lien avec les structures gemapiennes, notamment grâce aux CT Eau ;
- Les gestionnaires doivent également avoir des approches plus globales que l'entrée 'espèces' et 'habitats' mais s'intéresser davantage aux fonctionnalités hydrologiques ;
- Il serait intéressant de créer des binômes gestionnaires et GEMAPI pour intervenir sur les territoires ;
- Les cellules ASTER permettent d'ouvrir certains sujets qui ne sont pas forcément connus des gestionnaires.

#### Outils (que peut-on utiliser ?)

- Les contrats territoriaux ;
- La mise en réseaux de gestionnaires avec les structures compétentes sur la GEMAPI, présenter les retours d'expériences pour faciliter les futurs projets ;
- Des outils de partage de la connaissance : observatoires régionaux, plateformes de partage de données ;
- Les projets à portée régionale qui permettent d'avoir une vision plus globale et plus intégrée des milieux ;
- Des outils de communication, argumentaires, qui ont fonctionné pour des projets déjà réalisés.



- *Question 2 : À quelles problématiques sont confrontés les gestionnaires et les porteurs de la GEMAPI vis-à-vis des acteurs locaux et propriétaires ?* [Animée par Solène S.]

Diverses problématiques ont été identifiées avec le premier groupe :

- La compétition est parfois rude entre la préservation des zones humides, le maintien/développement de l'agriculture, et le développement urbain : différentes perceptions du territoire amènent toujours (ou presque toujours) à des conflits d'intérêts bloquants ;
- La considération et la conception de ce qu'est une zone humide est également socle de profondes différences, allant même parfois aux deux extrêmes « une bonne zone humide » *versus* « une mauvaise zone humide » ;
- L'articulation entre les domaines privés et publics, argent public sur du domaine privé, invocation de l'intérêt public sur des parcelles privées (*quid* de la solidarité amont/aval lorsqu'il s'agit de ces parcelles ?) ... peut apporter de la confusion, voire une non-acceptation des projets de préservation des ressources en eau ;
- Problèmes liés à l'acceptabilité du coût des opérations menées, alors qu'à l'inverse, il est difficile de chiffrer l'impact de la non-restauration et des dégradations causées sur les zones humides & terres d'eau ;
- L'incohérence avec l'héritage passé du besoin de drainer pour davantage de surfaces exploitables, urbanisables, par rapport aux exigences actuelles de favoriser les zones humides (perçue par certain.es comme une forme de 'régression').

Le second groupe a tenté de trouver des réponses à ces problématiques par le biais des collaborations entre gestionnaires et acteurs de la GEMAPI :

- Profiter des approches complémentaires des gestionnaires et acteurs de la GEMAPI permet de mieux faire adhérer les propriétaires et acteurs locaux aux projets ;
- Pour contrecarrer les visions de chacun sur ce qu'est une 'bonne ZH', l'enjeu est d'identifier les points d'entente, et d'en extraire les premières actions à mettre en place (parfois pas à pas) et en dernier recours, passer par l'acquisition foncière, les DUP, etc. ;
- Profiter des opportunités offertes par la bonne volonté de certains acteurs (sur différents milieux naturels, pour différentes activités économiques), constituant des cas d'école et si possible, solliciter les communes pour valoriser ces pratiques vertueuses ;
- Accepter les erreurs passées des gestionnaires, ingénieurs, et surtout les recontextualiser par rapport aux enjeux actuels *versus* enjeux passés.

Le troisième et dernier groupe a travaillé sur les outils, moyens à mettre en place pour débloquer ces situations conflictuelles :

- Co-signer des contrats entre structures gemapiennes et gestionnaires, facilitant la coordination des discours, la définition des complémentarités des compétences et des champs d'intervention. Diversifier les maîtrises d'ouvrage en garantissant une bonne collaboration ;
- Mobiliser si besoin la SAFER, mettre en place des Obligations réelles environnementales ; développer des PSE publics/privés ;
- Il est important de ne pas "arriver" avec des projets tout construits, mais de laisser une marge de co-construction avec les acteurs du territoire ;
- Sensibiliser avec des 'sites vitrines' et emmener les acteurs, élus sur un ou des cas d'école. Notion de 'techniciens de rivière médiateurs'.

- *Question 3 : Vulgarisation : comment faire adhérer les élu-e-s à l'approche intégrée de la gestion des zones humides à l'échelle de tout un bassin versant ?* [Animée par Charlotte L.M.]

#### Enjeux (quels buts ?)

- Permettre une prise de conscience des élu-e-s quant à l'importance et l'intérêt des zones humides (services rendus).
- Montrer en quoi les zones humides sont des atouts pour leur territoire.
- La vulgarisation (ou médiation) auprès des élu-e-s a une visée pédagogique et a pour objectif de les intéresser aux zones humides.
- Améliorer la visibilité des impacts des actions amont sur les territoires aval et donc renforcer la solidarité amont-aval.

#### Lacunes (quelles difficultés ?)

- Les techniciens GEMAPI ont, par leur formation, une approche centrée sur les cours d'eau prenant peu en compte les zones humides dans leurs projets. Il s'agit cependant d'un constat qui évolue avec une gestion de plus en plus intégrée des cours d'eau avec leurs milieux associés.
- Amener collectivités et syndicats à prendre en considération et travailler sur tous types de zones humides et pas seulement les zones humides dites « emblématiques ».
- Les élu-e-s font parfois (par méconnaissance) ce lien : « préservation/gestion des cours d'eau et zones humides » = « difficultés et contraintes supplémentaires pour les agriculteurs ». Les élu-e-s ne s'investissent donc pas sur le sujet.
- Trouver la bonne approche pour faire adhérer les élu-e-s.
- La compétence GEMAPI ne s'attache pas uniquement au domaine public ce qui peut être compliqué à concevoir pour les élu-e-s.
- La Trame verte et bleue (TVB), outil de préservation de la biodiversité visant à intégrer les enjeux de maintien et de renforcement de la fonctionnalité des milieux naturels dans les outils de planification et les projets d'aménagement (ScoT et PLUi). Les zones humides ne font pas l'objet d'un sujet à part entière dans cet outil. Il y a un vide, un manque qui a pour conséquence une non-prise en compte des zones humides.
- L'animation et la vulgarisation auprès des élu-e-s demandent du temps et des compétences (ressources humaines) et nécessitent donc de l'argent (ressources financières).

#### Leviers (quelles opportunités ?)

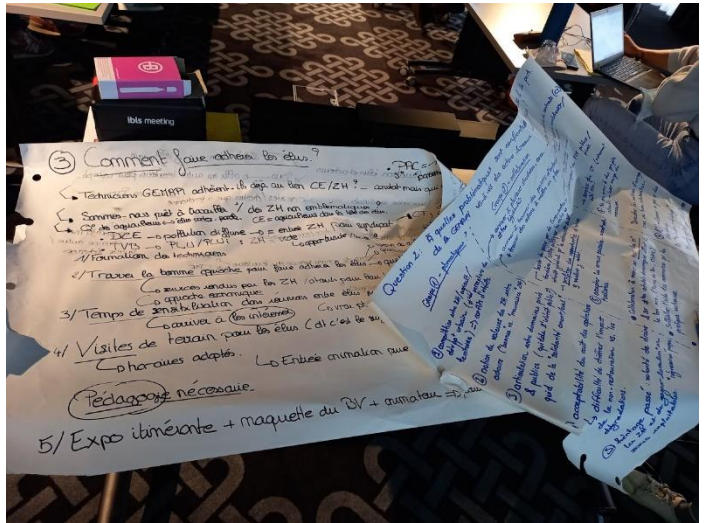
- Le volet pollution diffuse de la Directive cadre sur l'eau (DCE) constitue l'entrée « zones humides » pour les syndicats de rivières grâce à l'outil « Contrat territorial » où un volet « Milieux aquatiques » peut être développé.
- S'appuyer sur les réseaux d'acteurs locaux (syndicats, CPIE) pour identifier des élu-e-s leader avec une force de conviction et de mobilisation.
- Réunions et instances de planifications : intervenir et passer des messages lors de certaines de ces réunions entre élu-e-s.
- L'approche économique des zones humides : communiquer sur les chiffres liés aux services rendus par les zones humides en termes de gains économiques.
- La PAC constitue un levier cependant « des pansements ne suffiront pas ».

- Les problèmes réels et concrets du territoire : montrer comment la préservation/restauration des zones humides peut (contribuer à) résoudre le problème en répondant à la fois à un besoin du territoire ainsi qu'à une potentielle pression sociale.

Outils (que pourrions-nous proposer ?)

- Organiser des phases d'acculturation des élu-e-s et techniciens :
  - > Former les techniciens notamment lors de journées ou rencontres techniques.
  - > Proposer des temps de sensibilisation pour les élu-e-s dans le cadre de réunions préexistantes : pas de mobilisation supplémentaire et horaires adaptés.
- Puis, organiser des visites de terrains :
  - > sur un territoire ne concernant pas les participants : échanges plus libres, l'élu-e accueillant les participants est quant à lui/elle fier de valoriser les actions menées sur son territoire.
  - > sur site avoir l'intervention d'au moins un élu et d'un agent opérationnel afin que les participants se retrouvent dans les intervenants.
  - > convier agents, techniciens et élus afin d'avoir une pluralité de profils et enrichir les échanges.
  - > se rendre et revenir en prenant un bus. Effet de groupe : les échanges commencent avant la visite, le cas échéant les participants peuvent faire connaissance. Au retour : debriefing, émergence d'idées de projets, de nouvelles réflexions. L'outil « bus » permet des temps informels plus longs.
- Mener une étude caractérisation des élu-e-s afin de mieux connaître leur système de valeur, leur profil, leurs intérêts (doit permettre de trouver la bonne approche pour les intéresser aux zones humides).
- Concevoir une exposition itinérante avec une maquette de bassin versant destinées aux élu-e-s et nécessitant des explications et compléments d'information par un animateur (CPIE, Syndicat, gestionnaire d'espaces naturels...).
- Construire entre syndicats de rivières un réseau des sites et chantiers ayant réussi sur lesquels les visites pourraient être organisées.

- ANNEXE -



©FCEN